



Conseil de sécurité

Distr. générale
8 octobre 2007
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine/ Organisation des Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est établi en application du paragraphe 6 de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil m'a prié de lui rendre compte tous les 30 jours de l'application du paragraphe 5 de la résolution, qui énonce les objectifs suivants en matière de déploiement de l'Opération hybride Union africaine/Organisation des Nations Unies au Darfour (MINUAD) :

a) En octobre 2007 au plus tard, la MINUAD devra se doter de capacités opérationnelles initiales à son siège et devra mettre en place les arrangements financiers nécessaires pour couvrir les dépenses afférentes à tout le personnel affecté à la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS);

b) En octobre 2007, la MINUAD devra avoir fini de se préparer à assumer le commandement opérationnel du dispositif d'appui initial et du personnel actuellement affecté à la MUAS, ainsi que du dispositif d'appui renforcé et du personnel hybride qui pourraient être déployés à la date de la passation des pouvoirs;

c) Le 31 décembre 2007 au plus tard, la MINUAD prendra le relais de la MUAS.

Le rapport porte sur les mesures prises pour réaliser ces objectifs durant le mois de septembre 2007.

II. Capacités opérationnelles au siège

2. Outre le déploiement du personnel de rang élevé dont il est fait état dans mon premier rapport sur le déploiement de la MINUAD (S/2007/517 et Corr.1), l'Union africaine et l'Organisation des Nations Unies se sont employées à recruter le personnel essentiel de la MINUAD qui en constituera la capacité opérationnelle initiale. Les deux organisations ont approuvé la nomination du général de division Karake Karenzi (Rwanda) au poste de commandant adjoint de la force. Elles ont organisé conjointement des entretiens concernant le poste de chef de la police de la MINUAD et une décision définitive est sur le point d'être prise à ce sujet; le

* Nouveau tirage pour raisons techniques.



recrutement devrait avoir lieu en octobre. Les deux organisations élaborent aussi actuellement une liste de candidatures à examiner pour le poste de chef d'état-major de l'opération.

III. La Mission de l'Union africaine au Soudan et l'appui de l'Organisation des Nations Unies

3. Grâce aux moyens de transport aérien stratégique provenant des partenaires de la MUAS, la relève des effectifs s'effectue dans les délais prévus. Les premiers bataillons de la Mission devraient arriver durant les deux premières semaines d'octobre. À la fin d'octobre, deux bataillons supplémentaires du Nigéria et du Rwanda seront déployés pour assurer la protection du matériel et des effectifs du dispositif d'appui renforcé. La relève complète des effectifs de la MUAS s'effectuera entre octobre et décembre 2007.

4. Les militaires et les policiers des Nations Unies relevant des dispositifs d'appui initial et d'appui renforcé au Darfour ont tenu régulièrement des consultations avec la MUAS afin de définir et de régler tous les problèmes liés à la passation des pouvoirs de la MUAS à la MINUAD. Pour faciliter la tâche, les intéressés ont pris leurs quartiers avec leurs homologues de la MUAS.

5. Les préparatifs du déploiement des premières unités du génie du dispositif d'appui renforcé sont en cours et la première unité, en provenance de la Chine, devrait se déployer à Nyala à la mi-octobre. Toutes les visites de reconnaissance ont été achevées et les négociations concernant le mémorandum d'accord ont eu lieu avec la moitié des pays qui fournissent des contingents au dispositif d'appui renforcé. Les visites d'inspection avant déploiement sont prévues pour octobre et novembre.

6. Pour ce qui est du déploiement des unités de police constituées du dispositif d'appui renforcé, le Bangladesh, le Népal et le Nigéria ont maintenant achevé leur visite de reconnaissance à Khartoum et dans le Darfour et leurs équipes ont regagné leur pays d'origine afin d'entamer les préparatifs du déploiement. La visite d'inspection avant déploiement au Bangladesh est également achevée et l'unité de police constituée de ce pays devrait arriver au Darfour à la mi-octobre. En tant que premier pays fournisseur de policiers qui doit déployer une unité de police constituée à la MINUAD, l'Indonésie a également achevé sa visite de reconnaissance et une visite préalable au déploiement est actuellement prévue.

IV. Constitution de la force et des effectifs

7. La troisième réunion des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police pour la MINUAD s'est tenue à New York, le 19 septembre, sous la coprésidence du Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix et de l'Observateur permanent de l'Union africaine. Cette réunion a permis de déterminer les domaines dans lesquels des moyens restent à apporter, à savoir l'aviation et le transport terrestre lourd, et de demander aux fournisseurs potentiels de contingents et de policiers d'annoncer de nouvelles contributions à cet égard. Le Département des opérations de maintien de la paix a réaffirmé que l'ONU tenait à maintenir le caractère essentiellement africain de l'opération, tout en soulignant la nécessité de

déployer une force qui puisse effectivement remplir le mandat énoncé dans la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Aucune annonce supplémentaire de contributions sous forme de contingents ou de policiers n'a été faite durant la réunion.

8. Trois fonctionnaires de l'Union africaine sont arrivés à New York pour collaborer avec le Département des opérations de maintien de la paix au sujet de la constitution de la force et d'autres questions concernant le déploiement de la MINUAD. Ces trois fonctionnaires – un officier, un policier et un spécialiste des affaires politiques – resteront à New York pendant six mois.

9. Le 18 septembre 2007, le Département des opérations de maintien de la paix a transmis à la Mission permanente du Soudan la liste des pays fournisseurs de contingents que l'ONU et l'Union africaine ont approuvée conjointement pour la MINUAD. Cette liste tient compte des offres faites par les pays fournisseurs, qui s'établissent comme suit : 8 unités d'infanterie, 2 unités de soutien logistique polyvalentes, 2 compagnies de reconnaissance, 1 unité de transport à capacité multiple, 1 unité de quartier général, 1 unité de police militaire, 3 compagnies de réserve de secteur, 1 compagnie de réserve de la force et 1 hôpital de niveau II. Entre-temps, l'Union africaine et l'ONU sont convenues de la liste de pays fournisseurs de contingents pour le reste des besoins, au sujet desquels les pays qui fournissent des contingents ont annoncé leur contribution et en ont fait part au Gouvernement soudanais en date du 2 octobre.

V. Arrangements logistiques

10. L'Union africaine, l'ONU et les partenaires de la MUAS se sont réunis à Addis-Abeba, le 7 septembre, afin de régler le problème du matériel dont les pays partenaires avaient fait don à la MUAS. Toutes les parties sont convenues que le matériel financé par les partenaires serait transféré à l'ONU au bénéfice de la MINUAD. Il a été par ailleurs convenu que l'ONU transférerait ce matériel à l'Union africaine à la fin du mandat de la MINUAD. À l'heure actuelle, une équipe des Nations Unies inspecte le matériel de la MUAS au Darfour afin d'en vérifier l'état et la capacité de soutien autonome, en préparation de la passation des pouvoirs à la MINUAD le 31 décembre 2007.

11. Des stocks stratégiques pour le déploiement et d'autres matériels d'appui essentiels pour la mission ont été constitués à El Obeid, qui est la base de soutien logistique avancée de la MINUAD. Cette base va être élargie afin d'accueillir le programme de mise au courant de la MINUAD et des installations de transit pour 750 personnes.

12. Le marché sans appel d'offres pour la construction des camps et les services d'appui aux quatre premiers camps de la MINUAD situés à Nyala, El Fasher, Geneina et Zalingei a été conclu et attend d'être définitivement approuvé. L'ONU poursuit ses efforts avec le Gouvernement soudanais afin de résoudre les problèmes concernant les baux, l'utilisation d'aéronefs lourds et la permission d'effectuer des vols de nuit dans les trois États du Darfour.

VI. Arrangements administratifs et juridiques

13. Un certain nombre de documents stratégiques et juridiques de la MINUAD, tels que les directives destinées au commandement de la force, les règles d'engagement, les directives à l'intention du chef de la police et les directives concernant les détentions, les perquisitions et l'usage de la force pour les unités de police constituées ont été mis au point en commun et signés par l'Union africaine et l'ONU les 25 et 26 septembre. D'autres documents juridiques, tels que l'accord sur le statut des forces et l'échange de lettres entre l'Union africaine et l'ONU sont en cours d'achèvement. Comme il est indiqué dans mon précédent rapport, cet échange de lettres définit les dispositions juridiques régissant le partenariat de l'Union africaine et de l'ONU au Darfour, afin de faire en sorte que soient appliqués les règles, règlements et procédures des Nations Unies.

VII. Arrangements financiers

14. Le budget de la MINUAD pour la période allant du 1^{er} juillet 2007 au 30 juin 2008 a été mis au point et sera présenté à l'Assemblée générale le 1^{er} octobre 2007.

15. Le remboursement du coût des contingents de la MUAS, comme il est demandé au paragraphe 5 a) de la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité, devrait commencer en octobre 2007.

VIII. Consultations de haut niveau sur le Darfour

16. Le 21 septembre, le Président de la Commission de l'Union africaine, Alpha Oumar Konaré, et moi-même avons présidé une réunion de haut niveau sur le Darfour afin de mobiliser l'appui nécessaire pour les trois volets de l'action de la communauté internationale visant à trouver une solution durable à la crise, qui consistent à assurer une solution politique, à déployer l'opération de maintien de la paix de l'Union africaine et de l'ONU et à fournir une assistance humanitaire et une aide au relèvement à la population civile touchée par le conflit. Ont assisté à cette réunion des représentants de 26 États, dont le Soudan, des membres permanents du Conseil de sécurité, des membres du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de pays de la région. Y ont également participé des responsables de l'Union européenne et de la Ligue des États arabes. La réunion a clairement montré que la communauté internationale était acquise à la collaboration avec les Soudanais pour parvenir à la paix au Darfour.

17. Les participants ont confirmé leur appui aux prochains pourparlers de paix en Jamahiriya arabe libyenne, qui devraient commencer le 27 octobre, et ont exprimé le vif espoir que ces négociations rassembleraient tous les intéressés et seraient décisives. J'ai également annoncé la création d'un fonds d'affectation spéciale pour assurer un appui financier aux pourparlers et j'ai instamment demandé aux États Membres d'y contribuer. Lors de la réunion, l'Union africaine et l'ONU ont aussi lancé un appel pour que soient appuyés leurs efforts visant à répondre aux besoins non satisfaits de la MINUAD, en réaffirmant leur volonté d'assurer le déploiement d'une opération efficace ayant un caractère essentiellement africain. Les participants ont également souligné qu'il importait de mettre en place un mécanisme efficace de contrôle du cessez-le-feu et ont rappelé que la paix dans l'ensemble du Soudan

dépendait de la poursuite des efforts en vue de l'application de l'Accord de paix global.

IX. Observations

18. Le calendrier d'exécution concernant la MINUAD est en retard en raison des obstacles rencontrés dans les efforts visant à obtenir des terrains pour la construction des bureaux et logements de la MINUAD au Darfour et de la difficulté de savoir ce que le Gouvernement soudanais pense de la liste des pays fournisseurs de contingents qui lui a été soumise. Il est absolument essentiel que le Gouvernement accorde l'appui et la coopération nécessaires pour résoudre les questions concernant les terrains, les droits d'atterrissage des aéronefs des Nations Unies et l'établissement définitif de la liste des pays fournissant des contingents à la MINUAD.

19. Je demeure extrêmement préoccupé par la poursuite de la violence au Darfour. Les pertes en vies humaines et les déplacements de population civile qui se poursuivent sont inacceptables et ne contribuent pas à un climat propice aux pourparlers de paix qui doivent se tenir en Jamahiriya arabe libyenne. Je déplore en particulier les attaques éhontées et brutales qui ont été menées les 29 et 30 septembre par des groupes armés non encore identifiés contre la base du détachement de la MUAS à Haskanita dans le Darfour-Sud. Dix membres de la force ont été tués et 12 autres blessés à la suite de cette attaque. À l'heure où le présent rapport est rédigé, un des membres de la force est encore porté disparu. Il faut que les auteurs de cette attaque soient identifiés et qu'ils répondent pleinement de leurs actes. Cette attaque confirme que la Force Union africaine/Organisation des Nations Unies qui sera déployée au Darfour doit être suffisamment solide pour se défendre contre les fauteurs de troubles et protéger les populations civiles contre toute attaque. L'Union africaine, avec l'appui de l'ONU, a ouvert une enquête sur cette attaque. Pour sa part, la MUAS s'emploie à établir des plans d'urgence et à réévaluer la sécurité dans la région afin de se redéployer à Haskanita aussitôt que possible.

20. L'attaque brutale contre la base du détachement de la MUAS s'est produite à la suite de plusieurs autres incidents violents à Haskanita, y compris des bombardements aériens effectués par des hélicoptères de combat du Gouvernement et les affrontements armés sur le terrain qui ont opposé les forces gouvernementales et des forces rebelles les 10 et 11 septembre. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine sont en passe de confirmer des rapports faisant état de combats entre des rebelles et des forces gouvernementales appuyées par des milices dans la matinée du 29 septembre.

21. Je renouvelle mon appel à toutes les parties pour qu'elles s'engagent en toute bonne foi et de toute urgence à œuvrer à une solution pacifique du conflit et à cesser les hostilités immédiatement. À cet égard, je suis encouragé par le fait que, durant sa récente visite en Italie, le Président Omar el-Béchar a déclaré que son gouvernement observerait un cessez-le-feu au Darfour dès que les pourparlers de paix commenceraient. Je suis cependant particulièrement inquiet que le chef du Mouvement pour la justice et l'égalité, Khalil Ibrahim, ait déclaré le 25 septembre qu'il poursuivrait le combat durant les pourparlers de paix et jusqu'à l'obtention d'un règlement définitif.

22. Entre-temps, les préparatifs des négociations de paix se poursuivent. La fragmentation et le manque d'unité entre les mouvements continuent d'être préoccupants et les envoyés spéciaux Jan Eliasson et Salim Ahmed Salim aident toutes les parties à se préparer aux pourparlers. À cet effet, l'Équipe conjointe UA/ONU d'appui à la médiation a rencontré à N'Djamena, les 19 et 20 septembre, un certain nombre de représentants des mouvements non signataires. Le principal objectif consistait à s'entendre sur l'envoi d'une délégation commune aux pourparlers. Cela n'a pas été possible et les envoyés spéciaux poursuivent leurs consultations avec les parties. Ils ont également l'intention d'organiser des ateliers 10 jours avant le début des négociations afin d'assurer un appui ciblé au Gouvernement soudanais et aux délégations des mouvements.

23. D'autres questions actuellement à l'examen avec les parties portent sur l'ordre du jour et la structure des pourparlers ainsi que sur les positions des intéressés au sujet des principales questions à examiner, à savoir les dispositifs de sécurité, le partage du pouvoir et la répartition des richesses. Il est impératif que les parties fassent maintenant preuve de sérieux et de volonté et participent de bonne foi au processus de négociation, dans de bonnes conditions de préparation, de manière à parvenir dès que possible à un règlement négocié définitif du conflit. Entre-temps, les envoyés spéciaux intensifient leurs consultations avec la société civile, les chefs traditionnels, les représentants des personnes déplacées et les groupes de femmes afin de veiller à ce que le processus soit sans exclusive et jouisse d'un large appui auprès de la population darfourienne.

24. L'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine ont travaillé dur dans les domaines du maintien de la paix et du cessez-le-feu, ainsi que sur le terrain politique afin d'afficher concrètement la volonté et la stratégie convenues par la communauté internationale en novembre 2006 à Addis-Abeba. Pour que ces actions aboutissent, il est indispensable que tous les acteurs, notamment le Gouvernement soudanais, les mouvements rebelles, les pays voisins, les organisations régionales, les pays fournisseurs de contingents et de forces de police et les États Membres de l'ONU, traduisent ces paroles en actes. Pour assurer le déploiement et l'efficacité de la MINUAD, pour établir et maintenir un cessez-le-feu et pour entamer des négociations politiques et les mener à bonne fin, tous ces acteurs sont appelés à jouer pleinement leur rôle.